Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA)

Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise AGRIcole (ACS'AGRI)

APPRENTISSAGE

Diplôme de niveau 5

Durée

2 ans

Rentrée en septembre

Alternance

2 semaines/mois en centre de formation

2 semaines/mois en entreprise

Dont 2 semaines de stage obligatoire en Organisation Professionnelle Agricole (OPA) sur le temps d'apprentissage

Modalités d'inscription

Contacter le CFPPA pour obtenir un dossier de candidature

Satisfaire à l'entretien de motivation et aux pré requis

Lieu de formation

CFPPA Les Sardières

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui (C1)
- Construire son projet personnel et professionnel (C2)
- Communiquer dans des situations et des contextes variés (C3)
- Piloter des systèmes de culture et d'élevage dans une perspective de multiperformance (C4)
- Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole (C5)
- Manager l'activité d'une entreprise agricole (C6)
- Piloter un projet stratégique d'entreprise agricole dans une perspective de multiperformance et de résilience (C7)
- Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles (C8)

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Public : Etre âgé de 15 à 29 ans inclus.

Pré-requis: Avoir un titre ou un diplôme de niveau 4 (Bac)
Avoir signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation, dans une exploitation agricole avec cultures ET élevage.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

⇒ Salles équipées de vidéoprojecteurs et tableaux numériques, salles informatiques
⇒ CDI, espace de travail : autoformation, accompagnement, soutien…
⇒ Exploitation agricole (bovins lait, bovins viande, volailles AOP Bresse et Label Rouge)

LES SARDIÈRES
SCIENCES ET MÉTIERS DU VIVANT
BOURG-EN-BRESSE

Secrétariat : cfppa.bourg-en-bresse@educagri.fr 04 74 45 50 81
EPLEFPA LES SARDIERES - 79 avenue de JASSERON
01000 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Suivi individuel

Chaque apprenti est suivi par un formateur référent.

Son rôle est d'accompagner l'apprenti tout au long de son parcours.

Evaluation

Le diplôme comporte 8 épreuves validées uniquement en **CONTROLES CONTINUS**

Rémunération

Variable en fonction de l'âge de l'apprenti et du nombre d'années en apprentissage

Détails sur : www.alternance.emploi.gouv.fr

Indicateurs

Tous les résultats des indicateurs de cette formation sont à retrouver sur notre site Internet

www.sardieres.fr

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

Code RNCP : 39836

Le BTS ACS'AGRI est constitué de 3 capacités générales et 5 capacités professionnelles.

Les métiers visés et leur environnement : https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/39836

CAPA-CITE	Objectifs	Durée indicative (h)
C1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	105
C2	Construire son projet personnel et professionnel	302
C3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	131
C4	Piloter des systèmes de culture et d'élevage dans une perspective de multi performance	195
C5	Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole	188
C6	Manager l'activité d'une entreprise agricole	86
C7	Piloter un projet stratégique d'entreprise agricole dans une perspective de multi performance et de résilience	162
C8	Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles	106
-	Pluridisciplinarité	125
	TOTAL PARCOURS (en heures) EN CENTRE DE FORMATION	**1400**

Le choix d'un Enseignement d'initiative locale (EIL) parmi :

- **Cosmétique: transformation de matières premières agricoles et valorisation de coproduits alimentaires en cosmétiques**

OU

- **Elevage de Petits ruminants, transformations laitière et carnée**

OU

- **Education du jeune cheval**

OU

- **Mobilité internationale en entreprise**

QUE FAIRE APRES LE BTSA ACS'AGRI ?

S'insérer dans la vie active	Les débouchés professionnels du BTS ACS'AGRI se situent dans le **secteur agricole et para-agricole**. Les métiers possibles sont : Chef d'exploitation / Conseiller agricole / Conseiller technico-économique / Contrôleur de performance / Gestionnaire d'unité d'approvisionnement / Gestionnaire / Comptable conseil / Technico-commercial (en production végétale, en nutrition animale, en matériel d'élevage...)
Continuer ses études (poursuite de parcours, équivalences, passerelles)	Différentes formations accessibles après le BTS ACS'AGRI : ◊ préparer un certificat de spécialisation (CS) ◊ préparer en 1 an un second BTSA ◊ préparer une licence professionnelle (dans le domaine commercial, le conseil, le management ou la comptabilité). ◊ intégrer une école supérieure agricole

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE